L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureau, No 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 31 JANVIER 1880.

Législature de la Louisiane.

Séance de vendredi 30 janv.

SENAT.

Le Lieutenant-gouverneur Mellery a appelé le sénat à l'ordre à midi. Trente-deux sénateurs étaient présents.

Le comité judiciaire a recommandé le rejet de la résolution qui charge un membre des deux chambres de s'occuper d'celles lois doivent être révisées conformément à la nouvelle constitution.

Trois bills suivants ont été présentés aujourd'hui pour la première fois :

Par M. Rogers.—Un bill indiquant les devoirs des avocats de District, fixant les salaires et autorisant la police de cour.

Par M. Davy—Un bill indiquant les devoirs des coroners.

Par M. Baffington—Un bill relatif aux dépenses des commissaires chargés de surveiller les réparations du capitole de Baton Rouge.

—La résolution qui fixe les salaires des employés du sénat a été adoptée.

M. Pollock a présenté un bill relatif aux imprimeurs de l'Etat et à l'élection d'un imprimeur. Il y est dit que le temps des impressions durera ce temps pendant lequel des membres du sénat, deux membres de la Chambre, à être élus par leurs collègues, de l'auditeur, du secrétaire d'Etat et de l'avocat-général. Des propositions cachetées devront être adressées au bureau, et le contrat devra être adjugé au plus bas enchérisseur responsable. Le contrat devra être sujet à l'approbation du gouverneur, du lieutenant-gouverneur et de l'Orateur de la Chambre, conformément à l'article 42 de la nouvelle Constitution. Le Sénat a ordonné l'impression du bill.

Les bills présentés hier ont été envoyés aux comités.

Le Sénat, par un vote de 16 contre 13, a repoussé le rapport de la majorité du comité des élections rapport qui accordait à M. Morton le siège de M. Davison.—Sur la motion de M. Fontenot, la contestation a été soumise de nouveau au comité, avec prière de s'occuper des accusations de fraudes qui auraient été commises dans la paroisse Iberville.

A trois heures et demie, le sénat s'est ajourné à samedi—aujourd'hui—à midi.

CHAMBRE.

Présidence de M. Ogden. 80 membres sont présents.

Pétitions, mémoires et résolutions.

Par M. Dillard, un mémoire relatif aux écoles publiques. Référé au comité sur éducation.

Par M. Deibel, une résolution requérant les présidents des comités de donner avis de la réunion des comités.

Par M. Luke, une résolution jointe invitant la délégation de la Louisiane au Congrès à user de toute son influence pour assurer une allocation dans le but d'ouvrir l'embouchure de la Rivière Rouge. Déposée.

Par M. Leidem. Une résolution autorisant les conseil spécial sur le Nouveau Canal à examiner les affaires de la compagnie du Canal Carondelet et de rapporter si elle s'est conformée aux conditions de son louage du vieux Bassin. Déposé.

Par M. Young : Résolution chargeant le comité judiciaire de préparer quelque mode de procédure légale par lequel les habitants des paroisses pourraient assigner les compagnies de chemins de fer dans les paroisses où elles résident, pourvu qu'il n'y ait pas de clause contre cette manière de procéder dans le code de procédure. Déposé.

Par M. Allain : Certaines mémoires concernant l'élection contestée de Concordia. Référés au comité des élections.

Par M. Mahoney : Une résolution requérant les présidents des comités de donner avec membres qui veulent présenter des résolutions ou des bills avis de ce que les comités ont fait dans à propos de ces bills. Déposé.

Par M. Mahoney : Une résolution interdisant aux membres des comités d'agir comme tels quand ils sont intéressés dans une question quelconque pendante devant le comité. Déclarée contraire à l'ordre attendu qu'un changement de règle requiert d'être annoncé avant d'être présenté.

Les comités des réclamations renvoie la mémoire de E. Wood Perry sans rien décider, et recommande que M. Perry soit entendu par la Chambre. Le rapport est adopté.

Le comité sur l'éducation publique recommande que le bill No 49, relatif à la taxe de poll soit référé au sénat avec des voies et moyens. Rapport adopté.

Comité des voies et moyens, rapport unanimement défavorable au bill 29 pour la construction d'une nouvelle maison de Cour à la Nouvelle-Orléans, par la raison que l'Etat est trop pauvre et que l'ancien palais de justice est suffisant.

Plusieurs bills sont rendus à la Chambre sans décision et sont référés au comité judiciaire.

Le bill 2 pour mettre en vigueur l'art. 175 de la Constitution, qui a pour objet d'assurer aux travailleurs leurs gages en certains cas, est rendu sans décision et renvoyé à un autre comité.

Enregistrement. Rendu à la Chambre sans décision le bill de M. Young relatif à l'art. 206 de la Constitution, et la Chambre le réfère au comité judiciaire.

Le comité de l'agriculture rapporte le bill relatif au bureau d'agriculture et d'immigration tel qu'il a été recommandé par le gouverneur. Le bill est lu et subit sa seconde lecture.

Annonces de bills.

Plusieurs membres donnent avis qu'ils ont l'intention de présenter des bills incessamment.

Présentation de bills.

Par M. Billieu, bill relatif aux annonces judiciaires en français dans la paroisse d'Orléans sous l'article 154 de la constitution.

Par M. St-Clair, pour amender la loi sur les écoles de manière à pourvoir au paiement des frais des commissaires d'école, quand ils sont dans l'exercice de leurs fonctions.

Par M. Dickerson, pour pourvoir à l'élection des juges de paix et des constables.

Par M. Aitken, bill de secours pour Gen. D. Rite.

Par le même, pour régler la vente des liqueurs.

Par M. Wise, pour amender l'article 342 du code de procédure.

Par M. Robinson, bill allouant une somme d'argent pour rebâtir et réparer la maison d'Etat à Baton-Rouge.

Rapports de comités.

Le comité judiciaire recommande que le vote du gouverneur soit soutenu pour les bills 127, 129, 142, 124, 150 et 154, passés à la dernière session.

Sur motion de M. Billieu, le règlement est suspendu, et les bills sont soumis à une délibération immédiate.

Le bill 143 pour le transfert du siège de la paroisse d'Iberville n'est soutenu que par une voix contre 74.

Le bill pour mettre les propriétaires fonciers à même de mettre à l'épreuve la légalité de toute hypothèque réclamée par l'Etat, n'obtient qu'une voix sur 78.

Le bill 71 pour autoriser la compagnie d'assurance des Marchands de la Nlle Orléans à appliquer le montant des taxes payées jusqu'ici à l'Etat en excédant de toutes taxes dues ou qui pourront être dues n'a pas obtenu une seule voix en sa faveur.

Le bill 124 pour autoriser les fermiers du pénitencier à payer d'avance tout montant dû ou qui pourra être dû à l'Etat pour la ferme du pénitencier, n'a pas obtenu une seule voix en sa faveur.

Le bill 129 pour autoriser le juri de police d'Iberia à lever une taxe de trois mills pour bâtir une maison de cour, n'a pas obtenu une seule voix.

Le bill 154, accordant aux Etats-Unis tout droits et souverainetés sur les levées dans l'Etat de la Louisiane, construites par le gouvernement général, n'a obtenu qu'une voix sur 75.

Le comité judiciaire fait un rapport défavorable sur le bill interdisant aux équipages de navires étrangers de travailler sur les quais, attendu que ce bill est contraire à la Constitution des Etats-Unis.

Il fait un rapport également défavorable sur le bill 23 relatif à la vente de propriétés immobilières.

Il recommande le renvoi des bills 10, 19, 44 et 45 à d'autres comités, attendu que ces bills n'appartiennent pas à sa juridiction.

Nombre de messages et de documents sont référés aux comités compétents.

Bills du Sénat ajournés pendant trente jours.

Le bill 4 du Sénat relatif aux procès et aux appels à la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane.

Bill du Sénat 5, pour amender le section 1114 des Statuts Révisés de Rapides.

Bill 13 du Sénat, pour désigner les époques et les lieux des sessions de la Cour Suprême de l'Etat.

Bill du Sénat 36, pour amender la section 2621 des Statuts révisés de la Louisiane.

Bills en seconde lecture.

Le bill 1 de la Chambre par M. Pi-[illegible], ayant pour but d'empêcher les matelots de navires étrangers de travailler sur les quais est rendu à la Chambre par le comité judiciaire qui le trouve en conflit avec la constitution des Etats-Unis.

M. Dudenhoffer demande que le bill soit mis en considération et lu pour la troisième fois.

M. Kenny s'élève une discussion fort vive, où M. Cheynier demande que ce bill soit mis de côté et M. Mahoney veut le même objet soit mis à l'ordre du jour de demain à 1 heure, et la motion prévaut.

Le bill de la Chambre 21 par M. Lancaster, autorisant les propriétaires de biens saisis à la requête ou délaissés jusqu'au jour de la vente but lequel le comité judiciaire a fait un rapport défavorable, est ajourné indéfiniment sur la motion de M. Mahoney.

Le bill No 58 pour amender l'art. 527 du code de procédure est sur lequel le comité judiciaire avait fait un rapport favorable, subit en troisième lecture.

Les divers bills présentés aujourd'hui sont référés aux comités compétents.

M. Carley, au moyen de la suspension du règlement, présente le bill 82 pour compléter les navires de jurer dans le district pour lui tenu pour remplir ses pour deniers, sous peine d'amende ou de violation de la loi.

La Chambre s'ajourne au lendemain à midi.

$6000 paires boites à bottons pour bébés, 1/2 sous la paire, à l'Etoile Rouge.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 31 janvier—Température plus basse et baisse du baromètre, vents du nord et de l'est, et pluies partielles suivies d'un temps clair.

Température du 30 janvier 1880

Thermomètre de U. Dornell, Opticien,

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 heures du matin	57	14
Midi	66	20
3 h. P. M.	72	23
9 h. M.	59	15

Baromètre

Vendredi, 30 Janvier, 7 h. 45 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Atlanta, Ga.	57	Louisville, Ky.	62
Augusta, Ga.	57	Memphis, Tenn.	67
Baton Rouge	67	Mobile, Ala.	67
Cairo, Ill.	58	Montgomery, Ala.	62
Charleston, S. C.	62	Nashville, Tenn.	62
Cincinnati, O.	62	New Orleans	67
Davenport, Iowa.	27	Omaha, Neb.	21
Dubuque, Iowa.	24	Pensacola, Fla.	67
Galveston, Texas	71	Savannah, Ga.	64
Helena, Ark.	74	Shreveport, La.	69
Indianola, Texas	70	St Louis, Mo.	57
Jackson, Miss.	70	St Paul, Minn.	21
La Crosse, Wi.	17	Vicksburg, Miss.	72
Leavenworth, Kas.	27	Yankton, D. T.	20

Mouvement des eaux au-dessus de l'étiage (mesure anglaise)

Cairo, Ill.	7.09	Nashville, Tenn	2.05
Chattanooga	25.07	New Orleans*	3.00
Cincinnati, O.	20.04	Omaha, Neb.	4.07
Columbus, O.	2.03	Pittsburgh, Pa.	6.02
Davenport, Iowa.	4.00	Shreveport, La.	0.00
Dubuque, Wis.	glace	St Louis, Mo.	10.09
Evansville, Ind.	9.01	St Paul, Minn.	glace
Evansville, Ky.	9.08	Vicksburg, Miss.	28.11
Florence, Ala.		Yankton, D. T.	glace

*Au-dessus du niveau de la mer en 1874.

GEORGE H. BOHN,
Commis Signal Corps, U. S. A.

Mariages, naissances et décès insérés au bureau de santé dans les dernières vingt-quatre heures :

Mariages.—E. G. Seawell à Mlle A. Bustillos. E. J. Hoeffner à Mlle A. Watermeier. John Wallace à Mlle O. Taylor. Joseph Fuller à Mlle E. West. George W. Barnes à Mlle Rosanna Curren. A. A. Lacey à Mlle Elias Carter.

Naissances.—Mme A. F. Honold, un garçon, 3 décembre.

Mme S. D. Elliott, une fille, 24 janvier.
Frank Burkenstock, une fille, 10 déc.
" J. Nolan, une fille, 21 déc.
" John Seay, une fille, 30 déc.
" Geo. Wagner, une fille, 4 janv.
" Geo. McMahon, une fille, 26 déc.
" Chas. Frank, un garçon, 23 janv.
" Jacob Ittner, un garçon, 8 janv.

Décès.—Dr J. C. Ball, 62 rue Toulouse.
Wm. Hall, 3 ans, cola Parfido et Barracas, natif du Mississippi.
G. T. Rowe, 51 ans, 121 rue Carondelet, natif de la Pennsylvanie.
Chas. Blair, c. 3 jours, 52 rue Bertrand.
A. E. Duval, 47 ans, 168 rue des Remparts, natif nord. Natif de France.
Louise Johnson, c. 40 ans, rue Johnson, entre les rues Perdido et Poydras.
Herman Klumpp, 42 ans, natif d'Allemagne.
François Désangles, 64 ans, à l'asile français, natif de France.

Décisions de la cour suprême de la Louisiane.—Une femme qui a obtenu une séparation de corps et de biens, ainsi qu'une dissolution de la communauté, peut intervenir, par une tierce opposition, afin d'arrêter une vente décrétée contre son ci-devant mari. Si elle prouve que le billet et l'hypothèque sur lesquels l'ordre de saisie et de vente est basé ont été donnés par le mari, sans considération, dans le but de la priver de ce qui lui revenait de la communauté, deux jours avant la demande de séparation qu'il savait devoir être adressée à la cour; si elle prouve que le prétendu créancier était connaissance de ces faits —le billet et l'hypothèque seront annulés et cancellés.

—L'administrateur ou l'exécuteur d'une succession ne peut, seul, la représenter dans une action où l'on cherche à établir la responsabilité du défunt comme garant. Les héritiers présents ou représentés dans l'Etat sont parties nécessaires au procès.

—Les héritiers qui recouvrent des propriétés confisquées à leur ancêtre, ne sont pas responsables des réparations faites en des taxes payées.

—Lorsqu'une femme mariée est judiciairement autorisée à emprunter de l'argent et hypothéquer ses biens paraphernaux, un acte hypothécaire subséquent ne constitue pas une preuve complète contre elle, à moins qu'il n'y soit clairement spécifié que l'emprunt est pour son bénéfice personnel, qu'il est celui qu'elle contracté au vertu de l'autorisation du juge.

—Une assemblée de famille appelée dans l'intérêt d'un mineur agit comme conseillère, et, conséquemment, la somme que l'on prouve au juge à qui l'on demande d'homologuer les délibérations, que l'avis repose sur des raisons suffisantes, le devoir du juge est de refuser la confirmation.

—Lorsqu'une personne qui donne une hypothèque est notoirement atteinte d'aliénation mentale, et que la personne à qui l'hypothèque est donnée le sait, l'acte est nul, quoique l'interdiction n'ait été lieu qu'après que l'acte eut été passé.

—Une veuve qui administre la succession de son mari en qualité de tutrice naturelle, et qui se remarie sans avoir convoqué une assemblée de famille, cesse, ipso facto d'être tutrice. Dans un cas semblable, la prescription n'est point interrompue, en tant qu'il s'agit des héritiers, par des paiements partiels effectués par la mère, après son second mariage, sur un billet donné par son premier mari. Ces paiements néanmoins, interrompent la prescription quant à la responsabilité individuelle de la mère, agissant en qualité de veuve survivante, et l'acceptation du second mari n'est pas nécessaire pour permettre à la mère d'amener cette interruption.

—En l'absence de toute preuve de fraude ou de l'insuffisance des prix auxquels les biens d'une succession ont été vendus, un créancier ne peut pas rescinder l'exécuteur personnellement responsable de la différence qui existe entre le montant de l'inventaire et celui de l'adjudication.

Les membres démocrates de la Chambre ont siégé, hier après-midi, à huis clos, immédiatement après l'ajournement.

Ils ont approuvé une résolution qui sera adoptée aujourd'hui, et par laquelle ils demandent au Sénat des Etats-Unis d'admettre M. Spofford, représentant légalement de la Louisiane.

Ils rappellent la lutte entre le gouvernement du général Nicholls et M. Packard, et dénoncent M. Kellogg, qu'ils qualifient d'usurpateur, attendu que la législature qui l'a envoyé à Washington n'a jamais exercé de contrôle dans l'Etat.

Fête au bénéfice de l'église St-Patrick.—Une grande fête doit être donnée ce soir au rez-de-chaussée de la batisse St-Patrick, au bénéfice de l'église St-Patrick. On entrera par la rue Lafayette. Prix d'entrée 25 cents.

Ventes inscrites au bureau de l'auscultateur :

Pierre Beuchan à François Cazentre, deux terrains et bâtisses, situés dans la troisième district, dans l'Etat, compris entre les rues Verte, François, Union et Prieur, ayant 25 pieds à front de face à la rue Verte sur une profondeur de 100 pieds.....$600

Charles de Bouchel à M. Hoppe, un terrain et bâtisses, situés dans le troisième district, dans l'Etat, compris entre les rues Bons-Enfants, de Chartres, Port et Marigny, ayant 27 pieds 9 pouces de face à la rue Bons-Enfants sur une profondeur de 105 pieds.....$2000

Charles Fabacher à T. M. Gilmore, un terrain et bâtisses situés dans le troisième district, dans l'Etat, compris entre les rues Marais, Miro, Roman et Marigny, ayant 30 pieds de face à la rue Marais sur une profondeur de 120 pieds.....$450 83 1/3

Lorenzo B. Deroy, un terrain, situé dans la cinquième district, rue droite de Chartres, numéro 1, dessus de Louvigny, ayant 30 pieds de face à la rue Roman sur une profondeur de 120 pieds, et faisant l'encoignure de la rue Louvigny.....$1250

Mme veuve Th. Marrion, à Mme Anna Gay, deux terrains et bâtisses, situés dans le quatrième district, rue Villere, entre les rues Bourbon et Dauphine, numéros 1 et 3, ayant 60 pieds de face à la rue Villere sur une profondeur de 120 pieds.....$2000

Charles Chassaignac à Mme C. A. Wells, un terrain et bâtisses situés dans le troisième district, rue Roman, entre les rues St-Thomas, Bourbon et Dauphine, ayant 30 pieds de face à la rue Roman sur une profondeur de 120 pieds.....$1200

Mme veuve Th. Marrion à Mme Anna Gay, deux terrains et bâtisses, situés dans le quatrième district, rue Villere, entre les rues Bourbon et Dauphine, numéros 1 et 3, ayant 60 pieds de face à la rue Villere sur une profondeur de 120 pieds.....$2000

Charles Chassaignac à Mme C. A. Wells, un terrain et bâtisses situés dans le troisième district, rue Roman, entre les rues St-Thomas, Bourbon et Dauphine, ayant 30 pieds de face à la rue Roman sur une profondeur de 120 pieds.....$1200

Cours criminelles. — A la cour criminelle supérieure, le jugement d'Antonio Borgio, accusé d'avoir, le 24 août 1877, au coin des rues Douane et Royale, poignardé Francis Calia, qui est mort deux mois après, à la prison de paroisse, le 30 août 1877, a été remis à un autre jour, à cause de l'absence de l'avocat général, dont la présence était nécessaire ailleurs, et à qui la nouvelle loi refuse un aide. Le commencement de l'inculpé a été fixé à trente mille piastres.

George W. Cheney, que le grand juri a, le 16 décembre 1879, trouvé libre à pourvoir pour faux, a été autorisé à s'absenter jusqu'au 20 février 1880.

Le jugement de Thomas Weil, qui est accusé d'avoir volé dix mille piastres, au Southern Express Company, en décembre 1868, a été fixé au 23 février.

Le jugement de W. W. Bagley, accusé du meurtre de Missouri Jeanne Hébert, tuée, le 4 décembre 1879, au No 64 de la rue Royale, a été fixé au 24 février.

A la première cour de district, Octave Manual, Jerry Cobbler et Folcone Mayer ont été reconnus coupables d'assaut.

Edward Corscoran s'est reconnu coupable d'assaut et batterie. Il a fourni un cautionnement en attendant que le juge prononce la sentence.

Il a été déclaré innocents : Pat Gallagher, W. J. Stevens et Charles Keenaru, accusés d'assaut et batterie; Emma Brailey, accusée d'avoir blessé quelqu'un; F. Johnson, accusé d'avoir emprisonné quelqu'un illégalement; Henry Sherwenski, accusé d'avoir reçu des objets qu'il savait avoir été volés.

La cour s'est ajournée à lundi prochain.

Cour du juge Mittenberger.—Fanny O'Connor, accusée d'assaut à main armée, a dû fournir un cautionnement de cinq cents piastres en attendant l'instruction.

Charité Ashberry et Susan Watts, accusées de larcin; Edward Foschman, déclaré suspect, ont dû fournir un cautionnement de deux cents cinquante piastres.

Le Dr Falkstein, accusé d'avoir enfreint la clause 3, de l'acte No 44, de la session de 1879, laquelle a trait à la vente de billets de loterie, a fourni un cautionnement en attendant l'instruction.

Noël Thomas, accusé de délit, a été acquitté.

P. J. O'Brien, accusé de n'avoir assailli et blessé le caporal Fitzgerald, a été envoyé devant la première cour de district. Cautionnement de deux cent cinquante piastres.

Le juge a acquitté Mme Thomas, accusée d'avoir voulu délivrer un prisonnier, qu'un officier de police amenait à la station.

Alexis Giles était accusé d'avoir aucun moyen d'existence; le juge lui a ordonné de quitter la ville dans les vingt-quatre heures.

Daniel Castello et Emile Hubert, accusés d'assaut et batterie sur la personne de M. E. Mumford, officier de l'association sanitaire auxiliaire, accusait d'avoir jeté et déposé, au coin des rues Bead et St-Philippe, des immondices nuisibles ou susceptibles de devenir nuisibles à la santé publique, lui a été acquitté; Hubert a été condamné à une amende de cinq piastres ou à dix jours de prison de paroisse.

Julius Gruber, alias Didon, accusé de bris de paix, a été acquitté.

Cour du juge Shecham.—Andrew Reilly, accusé d'avoir joué aux cartes en pleine rue, a été acquitté.

George Boothey, accusé d'être entré dans un magasin, la nuit avec effraction, dans l'intention d'y commettre un vol, a été acquitté.

Geo. Washington, accusé d'abus de confiance et de détournement de fonds; John Smith, accusé de port d'armes cachées, ont dû chacun fournir un cautionnement de deux cent cinquante piastres.

Paragraphes.—En refusant à M. John Elliott de défendre au gouverneur et à d'autres fonctionnaires de l'Etat de disposer, autrement que ne le veut la loi de conversion, de la somme qui se trouve dans la caisse, et qui est destinée au paiement de l'intérêt de la dette, le juge Bill a dit que le procès était, en apparence, intenté aux fonctionnaires, mais que c'était, en réalité, une action instituée contre la Louisiane, dans le but de forcer à percevoir une taxe qui, déclare-t-elle en sa qualité d'Etat souverain, ne devra pas être perçue. La question n'est pas du ressort de la cour de circuit des Etats-Unis. La juridiction du tribunal n'est pas étendue par le fait que l'obligation qui sert de base au procès est assurée qu'une obligation puisse l'être. Le pouvoir qu'un Etat de changer sa charte ne saurait être mis en doute, et si, en la changeant, l'Etat répudie ses dettes, il en a le droit. Le tribunal ne saurait décréter que l'Etat ne peut adopter une nouvelle constitution; il ne saurait décréter le gouvernement en ordonnant aux fonctionnaires de violer la constitution qu'ils ont juré d'observer.

—Il a été encaissé, à la sous-trésorerie fédérale, depuis le dernier rapport, $21,058 90, dont $1,378 89 provenant du département du revenu intérieur, $493, en or, $1,529.92, en argent, et $17,742, en billets, provenant de la douane, $8,195 12 du bureau de poste, $7,712.68 de différentes sources.

—Le bureau de poste reçoivra, jusqu'à dimanche, 1er du courant, à sept heures du matin, les lettres et les journaux à expédier, par le steamer Marria, pour Brownsville et Brazos Santiago; jusqu'à mercredi, 4 février, à quatre heures de l'après-midi, les lettres et les journaux à expédier, pour la Havane, par le steamer Clinton.

—Le fabricque de malles de M. L. J. Duffy, rue Baronne, où le feu s'est déclaré, hier matin, à une heure, est estimé pour quatre mille piastres. Le feudu, qui est heureusement avarié, est assuré pour trois mille piastres. *Le fournaux du* steamboat Laddie Company No 4, M. Henry Ardry, qui, pendant l'ouragan, est tombé du premier étage et s'est cassé une côte, allait mieux hier soir.

Il a été transporté de l'hôpital à sa résidence, par les membres de sa compagnie.

—Le Louisiana Steam Engine Fire Company No 10 baptise sa nouvelle pompe à vapeur, ce soir, à sept heures, à son Engine House, rue Dumaine, entre les rues St Claude et Rampart. Nos remarquables amis, M. Henry Newbauer, fireman, et M. G. G. Koechel, secrétaire, pour l'aimable invitation qu'ils nous ont adressée.

—A la deuxième cour de district, la succession d'Andrew Kerr, celles de François Louis Marrec et de sa femme, Marie Josaine Gressaol, de Pierre Chevrier, de Mme John F. Ianegarity, sont ouvertes; Nicholas Quisazare et Emilie Bouligny ont été émancipés.

—A la cinquième cour de district, MM. Loehte et Cordes réclament à M. Gale la somme de mille cinquante-huit piastres et quatre sous; MM. John A. Bladfer, Léopold Lacombe et Frank M. Hall, liquidateurs du Mechanics and Traders' Bank, réclament à M. George W. Lane et à sa femme, Mary M. Ada Calhoun, la somme de cinq mille piastres.

Le bill du sénat relatif aux coroners décrète que ces fonctionnaires seront dûs pour quatre ans, qu'ils recevront cinq mille piastres par an à la Nlle Orléans, et donneront un cautionnement de cinq mille piastres. Dans les campagnes, ils donneront un cautionnement de deux mille piastres, recevront vingt-cinq piastres pour chaque enquête, et cinq piastres pour chaque levée de corps. En ville, les coroners recevront trois mille piastres et un commis douze cents. Pour chaque enterrement fait aux frais des coroners, ceux-ci recevront cinq piastres. Tous les décès, à la Nlle Orléans, devront être annoncés quatre heures après qu'ils auront été constatés. Le projet de loi a été présenté, hier, par M. Davy.

—Hier, à quatre heures de l'après-midi, les aides D. et M. Heanessey de la police secrète, ont arrêté au coin des rues Bienville et Villaré Carlo Ferrari, âgé de 28 ans, qu'ils accusent d'avoir en sa possession des bijoux de contrebande.

—Hier, à quatre heures et demie, Mike Maguire, âgé de quarante-six ans, a été arrêté au coin des rues Peters et Canal. Il est accusé d'avoir gravement blessé Alice Foier à coups de pied.

—Hier, à cinq heures et quart, Charles Pepp, coulear, âgé de vingt-un ans, a été arrêté au coin des rues Camp et Calliope, accusé d'ivrognerie, de bataille et de bris de paix.

—L'officier E. Wiedig rapporte que la carcasse d'un chien se trouve dans la rue Poydras, près de la rue Johnson, depuis plusieurs jours.

—Hier, à quatre heures de l'après-midi, un incendie s'est déclaré dans la levée vis-à-vis des casernes.

—Les sergents Rowley et Wilkinson ont trouvé chez Mme Catherine O'Connor, de la Bienvenue, que Geo. Washington avait volés au major Buckner, compris. Mme O'Connor l'avait achetés de Washington pour la somme d'une piastre et demie.

—Une rixe a eu lieu ces jours derniers à la presse à coton de Penn, située rue Tchoupitoulas, près de la rue Roullaud, entre Mike Culligan et Mike Pannin. Des mots lis en sont résultés venus aux coups. Culligan a été grièvement blessé à la tête, par Pannin qui l'a assailli avec un clou.

La chose avrait été tenue secrète, et la police n'en a été informée que hier, quand elle a su que Culligan se mourait. Le juge Shecham s'est transporté à la résidence de Culligan pour prendre son état mortuaire, mais ce dernier a refusé de répondre.

—A neuf heures hier soir, le policeman Ryan, du premier precinct, a été blessé à la tête par Will Lee, de couleur, au coin des rues Poydras et Franklin. D'après les informations que le rapporteur de l'*Abeille* a pu obtenir, il paraît qu'une bande de nègres troublaient la paix et que l'officier voulant les arrêter en a été empêché.

Voyant qu'il ne pouvait pas réussir, il s'est mis à appeler à l'aide quand Lee lui a arraché le sifflet, lequel qu'on sonne, et l'a frappé à la tête. Les officiers Goodwin, Myers et Meeves, qui se trouvaient dans le voisinage, se sont empressés de répondre à l'appel de Ryan. Ils ont alors commencé à arrêter Lee et Adolphe Brown, qu'il ont déroudé à la station centrale.

—Hier matin, à dix heures, tandis que plusieurs journaliers transportaient une machine à bord du bateau à vapeur F. A. Bank, le pont s'est cassé précipitant la machine à terre et blessant très grièvement Wm Johnson, couleur. Il a été transporté par ses amis à sa résidence, No 641 de la rue Lafayette.

—Hier matin, à sept heures, deux enfants jouant avec des allumettes, ont mis le feu à un tas de mousse et de vieux linges qui se trouvait dans une maison rue Ste-Anne, entre Bourgogne et Rampart, occupée, par Kate Madell. Les flammes ont été éteintes par les locataires de la maison sans autre dégât.

—Hier, à deux heures et demie, W. M. Bowen, est tombé d'une fenêtre du troisième étage de la maison No 110 de la rue St-Charles et s'est blessé grièvement. D'après les renseignements que notre rapporteur a pu obtenir de Mme Chamberlain, chez qui l'accident est arrivé, il paraît que M. Boyce qui pensionne chez elle, est entré sous l'influence de la boisson et s'est retiré dans sa chambre, où en essayant de se déshabiller il est tombé par la fenêtre.

Il a été transporté à l'hôpital. Le Dr Miles dit que sa blessure est des plus graves. Hier soir, le rapporteur de l'*Abeille* s'est transporté à l'hôpital; il n'a pu voir M. Boyce, qui, dans le moment, était sous l'influence de narcotiques.

—La lecture du prof. Tripp, hier soir, sur Lamartine comme poète, orateur et homme d'Etat, a eu un grand succès. Sa prochaine conférence roulera sur Lafayette.

Le grand jury a trouvé, hier, lien à poursuivre John B. Wiskendorff, ancien caissier de la maison Muir, Duckworth & Cie. Il est accusé de détournement d'une somme de cent trente-cinq piastres et quatre-vingt-cinq sous.

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

NOUVELLES EUROPÉENNES

FRANCE.

La presse catholique et M. Parnell.

Paris, 30—Le Monde, organe ici du nonce du Pape, à propos de la mission de Ch. Parnell aux Etats-Unis, s'exprime ainsi: Par la bouche d'un protestant, la Catholique Irlande cite la protestante irlandais au tribunal de l'opinion publique. Quiconque viole la justice se prépare de terribles expiations.

Le nouveau groupe Dufaure-Election d'un sénateur à vie.

On est allé aux voix. M. Broca a obtenu 120 voix et M. Berteaud 118, voix diverses 12. M. Broca n'ayant obtenu que 9 voix de moins que la majorité absolue, l'élection a été ajournée. Plus de 100 sénateurs du centre gauche ont voté pour M. Berteaud.

Il est évident que si le groupe Dufaure obtient quelqu'appui par suite de la peur occasionnée par le radicalisme, ils peuvent avoir la balance du pouvoir. Le rejet de l'article 7 semble aujourd'hui certain.

Mort d'un missionnaire explorateur.

Paris, 30—L'abbé de Baise, est mort à Ubjji, pendant qu'il essayait de traverser l'Afrique.

Encore le traité de Berlin.

Londres, 30—Une dépêche de Vienne au Times nie que l'Austro-Hongrie, l'Angleterre et la France se soient entendues pour presser des représentations à la Porte d'exécuter promptement les clauses du traité de Berlin relatives au Montenegro, à la Grèce et aux réformes intérieures de la Turquie.

Démarches de Bismarck près du Vatican.—La force de l'armée allemande.

Londres, 30—Une dépêche de Berlin au Times dit que comme ni les ultramontains, ni le centre, ni les évêques prussiens ne doivent être regardés comme des sources impartiales d'information sur les plans du Vatican, Bismark a résolu de demander directement au Pape quels sont réellement les griefs de l'Eglise, et ce qui empêche l'établissement d'une paix solide intérieure.

Aussitôt que la réponse sera reçue, M. von Putkammer, ministre des affaires ecclésiastiques présentera un projet de loi pour abolir les clauses les plus sévères des lois de mai.

Le force de l'armée allemande sur le pied de paix, telle qu'elle ressort du budget de la session de 1880, est de 17,027 officiers et de 451,659 hommes, non compter l'augmentation projetée qui, suivant la Gazette de Cologne, est destinée à renforcer les garnisons de l'Alsace-Lorraine.

La presse russe et les armements allemands.

Londres, 30—Le Journal de St Pétersbourg ne pense pas que de la présentation du projet d'augmentation de l'armée proposé par le gouvernement allemand, il faille conclure que ce dernier va sortir de sa politique pacifique. La Gazette de Moscou et le Nevo Vremiya croient que le projet est dirigé contre la France.

Selon la Gazet'e de St Pétersbourg, la Russie seule se trouve menacée.

La prochaine campagne contre les fenians.

Londres, 30—Une dépêche de Berlin au Post lui annonce que le général Tortakas est parti pour Tiflis pour prendre part au conseil de guerre où l'on doit décider si la campagne chez les Turcomans sera offensive ou seulement défensive.

Secours à l'Irlande.—Incendie à Dublin.

Dublin, 30—Les souscriptions du comité de Manslon House s'élèvent maintenant à 29,000 livres. Quarante-neuf dons s'élevant à 1800 livres ont été faits aujourd'hui. La détresse augmente sans cesse. Une députation est venue de Liverpool pour aviser aux moyens de distribuer les secours qui ont été souscrits dans cette ville.

Un incendie dévore en ce moment une grande fabrique de biscuits. Les pertes sont déjà estimées à 50,000 livres.

Prochaine attaque contre les anglais.

Une dépêche de Caboul au News dit que l'ex-gouverneur de Jelalabad est à un jour de marche de Shugh avec des officiers et des canons. Il a manifesté l'intention d'attaquer les anglais.

Maladie du Pape.—Mort d'un écrivain religieux.

Londres, 30—Une dépêche de Rome à la Pall Mall Gazette dit que la santé du Pape cause beaucoup d'inquiétude; il souffre d'attaques de fièvre en frisson, mais il persiste à travailler comme d'habitude. Le Très Rév. Prof. Oakley, prêtre catholique romain et écrivain religieux, est mort à l'âge de 78 ans.

La famine en Irlande.

Trois personnes sont mortes de faim, cette semaine, dans le voisinage de Partestown, comté de Louth, Irlande.

Maladie de Lord Beaconsfield.

Londres, 30.—Lord Beaconsfield est souffrant d'une attaque de goutte.

Londres, 30—Une dépêche de Paris au Times dit qu'une coalition des républicains modérés et des conservateurs a dû, hier, M. Léon Say à la présidence du comité des finances du Sénat, contre M. Calmon, vice-président du Sénat qui était le candidat régulier des républicains. A propos de l'élection du successeur du comte de Montalivet, décédé, on a remarqué comment décidé, l'orateur gauche dont c'était le tour de choisir le candidat, a présenté le Dr Paul Bocca anthropologiste éminent.

M. Dufaure, sénateur républicain à vie et 13 ou 14 autres qui ont, à en suivre, voté avec Calligan, ne faisaient partie du centre gauche et doivent être regardés comme formant un groupe à part entre la gauche et le centre gauche, qui refusé de se rallier à un système de votation de la gauche et fasse opposition à la nomination du Dr Bocca. Ils lui reprochent des doutes sur les vues de Darwinisme.

Ils ont présenté comme candidat M. Bétolaud, avocat distingué et républicain modéré, mais adversaire de l'article sept déposée de la loi Ferry sur l'instruction publique.

Concessions du Vatican à la Russie.

Rome, 30.—Le Pape a envoyé de St-Pétersbourg des dépêches par l'intermédiaire du nonce de Vienne, pour autoriser les évêques de Russie à adopter certaines règlements provisoires et certaines concessions qui doivent, en l'épurer, faciliter l'arrangement des plus importantes questions.

Secours à l'Irlande.

Rome, 30—Le Pape a envoyé 10,000 francs pour secourir la détresse de l'Irlande.

Ayoub Khan définitivement par ses troupes.

Calcutta, 30—On a reçu d'Herat la nouvelle que les troupes de Ayoub Khan ont refusé de le suivre, s'il ne les paie pas.

Circulaire hebdomadaire de l'association des courtiers de coton de Liverpool.

Liverpool, 30.—Le coton a été en baisse demande et ferme toute la semaine. Aujourd'hui il y a pige de calme, mais toutes les qualités restent sans changement. La cotons disponibles a été presque jour en bonne demande avec des primes devenant graduellement plus fermes. Les cotes dernières pour les qualités moyennes étaient de 1/16 d plus haut.

Les Sea Island ont été en assez bonne demande sans changement de prix.

Les futurs ont ouvert fermes, ont été montés graduellement. Mercredi, la hausse s'est élevé de 5/32 à 3/16d.

Aujourd'hui, le marché était beaucoup plus calme et les prix ont baissé de 1/16d. Les taux définitifs ont gagné une hausse de 3/32 à 1/8